

PROCÉDURES GÉNÉRALES D'ASSEMBLÉE

LES GRANDES ÉTAPES D'UNE DISCUSSION

1) PRÉSENTATION DU SUJET ET PÉRIODE D'INFORMATION

Le sujet et les recommandations sont présentés par la personne-ressource, s'il y a lieu.

Les enseignantes et enseignants peuvent poser des questions d'éclaircissement sur le sujet présenté.

2) COMITÉ PLÉNIER

Cette période permet les échanges et les commentaires portant sur le contenu de la présentation.

Les commentaires, questionnements, réflexions, prises de position, arguments, sont pertinents à cette étape-ci pour permettre de faire jaillir les idées qui seront transformées en propositions à la prochaine étape.

3) PROPOSITION

(Propositions principales, amendements, contre-propositions, complémentaires, dépôt).

Une recommandation est formulée par un membre de l'AGEE. Une telle proposition devient alors la proposition principale.

- Personne qui propose
- Personne qui appuie

Au cours de cette période, toutes les idées qu'on veut débattre doivent être formulées sous forme de proposition.

4) DÉLIBÉRANTE

Cette période permet de se prononcer en faveur ou non de chacune des propositions en discussion.

C'est le moment privilégié pour influencer le vote.

5) VOTE

Le vote MET FIN à la discussion.